

Bertrand Seiller



Droit administratif

2. L'action administrative

Champs **U**NIVERSITÉ
Flammarion

DR 685

تتمتع بحقوق النشر محفوظة لدى دار النشر في تونس

Bertrand Seiller

23605 $\frac{1}{1}$

Droit
administratif

2. L'action administrative



Champs **U**NIVERSITÉ
Flammarion

TABLE

LISTE DES ABRÉVIATIONS

7

INTRODUCTION

Section I. Le rapprochement matériel	10
Sous-section 1. Réglementation et prestation	11
Sous-section 2. Service public et secteur privé	13
Section II. Le rapprochement organique	15
Sous-section 1. L'individualisation des personnes publiques	15
Sous-section 2. L'association de personnes privées à l'action administrative	18
Section III. Le rapprochement juridique	20
Sous-section 1. La dilution du régime juridique	20
Sous-section 2. L'édulcoration des instruments juridiques	22

PREMIÈRE PARTIE

LES FINIS

CHAPITRE I. LE SERVICE PUBLIC

28

Section I. Le concept

31

Sous-section 1. Unité

32

A. Une activité d'intérêt général

33

B. Une activité maîtrisée par une personne publique

36

C. L'indifférence du régime exorbitant

39

Sous-section 2. Dualité

40

A. Le mécanisme de la distinction

42

B. Les conséquences de la distinction

45

Section II. Le régime

48

Sous-section 1. La création

49

A. La création obligatoire

51

B. La création limitée	53
Sous-section 2. Les modes de gestion	55
A. La gestion directe	56
B. La gestion déléguée	57
1. La concession	59
2. L'affermage et la régie intéressée	60
Sous-section 3. Les lois du service public	61
A. Le principe d'égalité	62
B. Le principe de continuité	65
C. Le principe d'adaptabilité	66
CHAPITRE II. L'ORDRE PUBLIC	67
Section I. La protection de l'ordre public	69
Sous-section 1. Les composantes de l'ordre public	71
A. Les composantes élémentaires	72
B. Les composantes complémentaires	74
Sous-section 2. Les polices et l'ordre public	77
A. La distinction des polices administrative et judiciaire	78
B. La combinaison des polices administrative et judiciaire	80
Sous-section 3. Les polices de l'ordre public	82
A. La distinction des polices administratives générale et spéciale	82
B. Le concours des mesures de police	85
Section II. Le pouvoir de police administrative	87
Sous-section 1. La compétence	88
A. Les titulaires	89
B. L'étendue	92
Sous-section 2. Les mesures	94
A. La substance	95
B. La légalité	98

DEUXIÈME PARTIE
LES MOYENS

CHAPITRE I. LES MOYENS AUTORITAIRES	106
Section I. Les actes administratifs unilatéraux	109
Sous-section 1. Actes administratifs et actes de droit privé	110
A. Les actes administratifs des personnes privées	111

B. Les actes de droit privé des personnes publiques	114
Sous-section 2. Actes administratifs décisaires et non décisaires	116
A. Les décisions administratives	118
1. Diversité des décisions administratives	121
2. Recevabilité et décision administrative	123
B. Les actes administratifs non décisaires	126
1. Les circulaires	126
2. Les directives	129
3. Les autres actes non décisaires	131
a. <i>Les avis</i>	132
b. <i>Les mises en demeure</i>	133
Sous-section 3. Décisions réglementaires et non réglementaires	135
A. Les deux catégories de décisions	136
1. L'acte réglementaire	136
2. L'acte non réglementaire	138
B. Les deux catégories de décisions non réglementaires	139
Section II. L'autorité de chose décidée	142
Sous-section 1. Les conditions	143
A. L'élaboration	145
1. La compétence	145
2. La procédure	148
3. La forme	151
B. L'entrée en vigueur	155
Sous-section 2. Les effets	159
A. Le principe de non-rétroactivité	161
B. L'abrogation	163
1. Les actes réglementaires	165
2. Les actes non réglementaires	166
C. Le retrait	167
CHAPITRE II. LES MOYENS NÉGOCIÉS	171
Section I. Les contrats administratifs	173
Sous-section 1. La prépondérance du critère organique	175
Sous-section 2. L'adjonction de critères matériels	179
A. L'exécution même du service public	179
B. La présence d'éléments exorbitants	182

Section II. L'autorité de chose négociée	185
Sous-section 1. Les conditions	187
A. Les règles générales	187
B. Les règles particulières	189
1. Les marchés publics	189
2. Les délégations de service public	192
Sous-section 2. Les effets	194
A. Les droits et obligations de l'administration	195
B. Les droits et obligations du cocontractant	197
Sous-section 3. La contestation	200
A. La contestation de la formation du contrat	201
B. La contestation de l'exécution du contrat	204

TROISIÈME PARTIE

LES LIMITES

CHAPITRE I. LE PRINCIPE DE LÉGALITÉ	210
Section I. La légalité	211
Sous-section 1. Le respect de la légalité	214
Sous-section 2. Les assouplissements de la légalité	216
Section II. Le contrôle de la légalité	219
Sous-section 1. Les vices contrôlés	220
A. La légalité externe	221
1. La compétence	222
2. Les formes et formalités	224
B. La légalité interne	226
1. Les motifs	227
2. Le but	229
Sous-section 2. L'étendue du contrôle	231
A. La légalité intrinsèque	233
1. Le contrôle restreint	235
2. Le contrôle normal	238
B. La légalité extrinsèque	241
CHAPITRE II. LES PRINCIPES DE LA RESPONSABILITÉ	243
Section I. Les constantes	246
Sous-section 1. Un fait dommageable	247
A. La victime	247
B. Le fait générateur	249
Sous-section 2. Un fait imputable	253
A. La distinction de la faute de service et de la faute personnelle	255

B. Les conséquences de la distinction	257
1. Les actions de la victime	257
2. Les actions de la personne condamnée	259
Sous-section 3. Un fait réparé	261
Section II. Les variables	264
Sous-section 1. La responsabilité pour faute	266
A. La faute	267
B. La gravité de la faute	270
1. L'exigence systématique d'une faute lourde	272
2. L'exigence circonstanciée d'une faute lourde	274
Sous-section 2. La responsabilité sans faute	276
A. Le risque	278
B. La rupture de l'égalité devant les charges publiques	282
1. Les décisions administratives légales	284
2. Les lois et les traités	286
C. Les régimes légaux	288


GLOSSAIRE CRITIQUE

- Acte administratif
- Enjeux de la responsabilité, 306
- de droit privé, 293
- Opportunité, 310
- Blanco, 296
- Principe de précaution, 313
- Concurrence, 299
- Service universel, 317
- Distinction SPA/SPIC, 301
- Ville de Pamiers, 321

BIBLIOGRAPHIE 327

INDEX 333





Bertrand Seiller

Droit administratif

2. L'action administrative

Ce manuel en deux tomes (1. Les sources et le juge ; 2. L'action administrative) est destiné aux étudiants en deuxième année de DEUG de droit ou d'AES, aux élèves des Instituts d'études politiques et, plus généralement, aux candidats aux concours de la fonction publique.

En dépit d'un rapprochement relatif avec le droit privé, le droit administratif conserve sa spécificité, qu'illustrent les notions abordées dans ce volume. Le service public et l'ordre public sont les fins originales assignées à l'action de l'administration (première partie), pour lesquelles elle dispose de moyens exorbitants (deuxième partie), comme celui de décider unilatéralement ou de conclure des contrats soustraits aux règles du droit privé. Toutefois, ces fins et ces prérogatives ne sont pas sans limites (troisième partie) : le contrôle de la légalité et la mise en jeu de la responsabilité de la puissance publique garantissent le respect des droits des administrés.

Agrégé de droit public, Bertrand Seiller enseigne le droit administratif à l'université Panthéon-Assas (Paris II) depuis la rentrée 2001.



9 782080 830166

Catégorie H

FH 3016